



**COMMUNE
DE
PONT-A-CELLES**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL**

DU 26 OCTOBRE 2018

Présents : Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre.
Mmes et MM. KAIRET-COLIGNON (f.f.),
LUKALU, VANCOMPERNOLLE, DEMEURE,
DE BLAERE ; Echevins
Monsieur Pascal TAVIER, Président du CPAS,
siégeant avec voix consultative
Mmes et MM GOISSE, MESSE, ~~BUCKENS~~,
DUMONGH, ~~KNAEPEN~~, DEPASSE, ~~GLOIRE-
COPPEE~~, BURY, VANDAMME, ~~PAQUET~~,
DRUINE, NICOLAY, MEERTS, LIPPE,
BAUTHIER, ~~CAUCHIE-HANOTIAU~~, PIRSON,
ROMANO, CORNET ; Conseillers communaux.
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

Le Conseil communal, étant réuni pour la première fois sur convocation régulière pour valablement délibérer, la séance s'ouvre à 20 heures sous la présidence de Monsieur Christian DUPONT, Bourgmestre.

Sont présents avec lui les Conseillers communaux susmentionnés.

Sont excusés :

- Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Conseiller communal
- Monsieur Philippe KNAEPEN, Conseiller communal
- Monsieur Joël PAQUET, Conseiller communal
- Madame Martine CAUCHIE-HANOTIAU, Conseillère communale.

Est absente :

- Madame Brigitte GLOIRE-COPPEE, Conseillère communale.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL de la séance du Conseil communal du 08 10 2018 – Approbation – Décision.
2. INFORMATIONS
3. AFFAIRES GENERALES : Délégation du contreseing du Directeur général en cas d'absence – Prise d'acte.
4. FINANCES : Zone de secours Hainaut-Est – Répartition des dotations communales – Dotation communale 2019 - Approbation – Décision.
5. PERSONNEL COMMUNAL : Convention entre l'Administration communale et l'établissement scolaire IESCA – Approbation – Décision.

6. CULTES : Fabrique d'église Sainte Vierge à Obaix – M.B. 1/2018 – Prolongation du délai d'approbation – Décision.

S.P. n° 1 – PROCES-VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 10 2018

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu l'article L1122-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2018 ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2018 est approuvé.

Article 2

Copie de la présente délibération est transmise au Directeur général.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

Madame Brigitte GLOIRE-COPPEE, Conseillère communale, rentre en séance.

S.P. n° 2 – INFORMATIONS

Le Conseil communal, en séance publique,

Prend acte du courrier suivant :

- Jean-Luc CRUCKE, Ministre wallon du Budget, des Finances, de l'Energie, du Climat et des Aéroports – 09 10 2018 – La menace de pénurie d'électricité.
- ORES – 09 10 2018 – Assemblée générale du 22 11 2018 – Convocation.
- S.A. S.N.C.B. – 09 10 2018 – Le train « S » : votre raccourci dans et autour de Charleroi.
- Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, Transition écologique, Aménagement du Territoire, Travaux publics, Mobilité, Transports, Bien-être animal – 09 10 2018 – Dispositif relatif à la saisie administrative d'animaux.
- S.P.W./Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale – 10 10 2018 – Elections communales – Validation des élections communales – Procédure et transmission des documents électoraux.

- S.P.W./Département de l'Energie/Bâtiments durables – 08 10 2018 – Demande de liquidation de subsides dans le cadre de l'opérateur UREBA – Travaux de chauffage – Hall des sports de Luttre – Dossier incomplet.
- S.P.W./Département de l'Action sociale/Direction de l'Egalité des chances et de l'Intégration – 08 10 2018 – Sensibilisation au cœur du plan wallon pour lutter contre l'homophobie.
- S.P.W./Département du Logement/Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle – 05 10 2018 – Prise en gestion – Logements d'utilité publique créés avec l'aide de la Région.
- I.P.F.H. – 05 10 2018 – Centrale d'Achat d'Energie – Evolution des prix de l'électricité.
- Service Public Fédéral/Finances – 05 10 2018 – P.V. des expertises des revenus cadastraux récemment établis ou modifiés au sein de la commune.
- Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, Transition écologique, Aménagement du Territoire, Travaux publics, Mobilité, Transports, Bien-être animal – 03 10 2018 – Appel à projets - « Projet-pilote en collectes innovantes ».
- Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, Transition écologique, Aménagement du Territoire, Travaux publics, Mobilité, Transports, Bien-être animal – 03 10 2018 – Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Octroi d'une subvention pour l'année 2018 – Signature de l'arrêté accordant une subvention.
- S.P.W./Direction Générale Opérationnelle du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie – 25 09 2018 – Dématérialisation du Permis d'Urbanisme – Appel à candidature afin de désigner des communes pilotes.
- I.G.R.E.T.E.C. – 01 10 2018 – Collaborations In House – Appel à projets – Etudes de sol subsidiées.
- S.P.W./Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement – 26 09 2018 – Commencement des travaux de l'adjudication publique – Travaux et aménagements de sites à réaliser dans le cadre du remembrement « Rêves » : 19 11 2018.
- Province de Hainaut/Direction financière – 25 09 2018 – Elections 2018 – Préfinancement provincial des frais mixtes et organisation du circuit de liquidation des factures.
- Fédération Wallonie-Bruxelles/Culture/Direction générale de la Culture/Centre de prêt de Matériel – 25 09 2018 – Invitation aux journées portes ouvertes.
- I.G.R.E.T.E.C. – 20 09 2018 – Forum Immobilier – Annulation – Report.
- I.G.R.E.T.E.C. – 20 09 2018 – PIC 2019-2021 : modification de la procédure d'introduction des dossiers.
- Carlo DI ANTONIO, Ministre de l'Environnement, Transition écologique, Aménagement du Territoire, Travaux publics, Mobilité, Transports, Bien-être animal – 14 09 2018 – Appel à projets – Remise de 20 % dans les magasins de seconde main.
- S.P.W./Département des Politiques publiques locales/Direction du Patrimoine et des Marchés publics – 17 09 2018 – Délibération du Collège communal du 02 07 2018 – Marché de travaux « Entretien extraordinaire des voiries communales – Exercice 2018 » - Attribution – Aucune mesure de tutelle donc pleinement exécutoire.
- TIBI – 14 09 2018 – Arrêté du Gouvernement wallon du 17 07 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets – Délégation des actions à votre intercommunale de gestion des déchets maintenue pour 2019.

S.P. n° 3 – AFFAIRES GENERALES : Délégation du contreseing du Directeur général en cas d'absence – Prise d'acte

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1132-5 ;

Vu la demande du Directeur général de pouvoir déléguer son contreseing, en cas d'absence, aux personnes suivantes et dans cet ordre :

- Jean-Luc DE MUNTER, Chef de bureau administratif ;
- Nathalie COLSON, Chef de bureau administratif, en cas d'absence de Monsieur Jean-Luc DE MUNTER ;
- Isabelle QUINET, Chef de bureau administratif en cas d'absence de Monsieur Jean-Luc DE MUNTER et de Madame Nathalie COLSON ;

Vu la délibération du Collège communal du 1^{er} octobre 2018 autorisant le Directeur général à procéder à cette délégation ;

Vu l'acte de délégation du Directeur général, daté du 2 octobre 2018 ;

Considérant que conformément aux prescriptions légales, le Conseil communal doit en être informé ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

Article 1.

De la délégation, par le Directeur général, de son contreseing en cas d'absence, aux personnes suivantes et dans cet ordre :

- Jean-Luc DE MUNTER, Chef de bureau administratif ;
- Nathalie COLSON, Chef de bureau administratif, en cas d'absence de Monsieur Jean-Luc DE MUNTER ;
- Isabelle QUINET, Chef de bureau administratif en cas d'absence de Monsieur Jean-Luc DE MUNTER et de Madame Nathalie COLSON.

Article 2.

De transmettre copie de la présente délibération au Directeur général.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

S.P. n° 4 - FINANCES : Zone de secours Hainaut-Est – Répartition des dotations communales – Dotation communale 2019 - Approbation – Décision

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, notamment les articles 68 et 220 ;

Vu l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours, notamment l'article 3, 2° ;

Vu la circulaire du 10 octobre 2014 du Ministre de l'Intérieur relative au passage des pré-zones aux zones de secours ;

Considérant que la commune de Pont-à-Celles appartient à la zone de secours Hainaut-Est ;

Considérant que l'article 68 § 2 de la loi du 15 mai 2007 susvisée prescrit que les dotations des communes de la zone de secours doivent être fixées chaque année par une délibération du Conseil de zone, sur base de l'accord intervenu entre les différents conseils communaux concernés ; que cet accord doit être obtenu au plus tard le 1^{er} novembre de l'année précédant l'année pour laquelle la dotation est prévue ;

Considérant qu'à défaut d'un tel accord, la dotation de chaque commune est fixée par le Gouverneur de province en tenant compte de différents critères, dont celui de la population ;

Vu la délibération du Conseil zonal du 28 septembre 2018 fixant les modalités de calcul de la clé de répartition des dotations communales 2019 d'une part, et approuvant le tableau de répartition des dotations communales 2019 à la zone de secours d'autre part ;

Considérant que la décision du Conseil zonal fixe la dotation de la commune à 935.355,96 € pour l'année 2019 ;

Considérant que cette répartition est favorable à la commune, qui voit son intervention financière maîtrisée ; qu'elle est également de loin plus avantageuse pour la commune qu'une clé de répartition fixée par le Gouverneur, qui prendrait davantage en considération la population des différentes communes constituant la zone de secours ;

Considérant que cette décision est conforme à l'intérêt communal, et notamment aux intérêts financiers de la commune ;

Vu la transmission dossier du Directeur financier en date du 11 octobre 2018 ;

Vu l'avis de légalité favorable remis par le Directeur financier en date du 15 octobre 2018 ;

Pour ces motifs, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}

De marquer son accord sur la proposition de clé de répartition des dotations communales 2019 à la zone de secours et sur le tableau de répartition des dotations communales 2019 à la zone de secours, tels qu'adoptés par le Conseil zonal du 28 septembre 2018 et tels que fixant la dotation de la commune de Pont-à-Celles, pour l'année 2019, au montant de 935.355,96 €.

Article 2

De transmettre copie de la présente délibération :

- au Directeur financier ;
- au Directeur général ;
- à la zone de secours Hainaut-Est.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

S.P. n° 5 – PERSONNEL COMMUNAL: Convention entre l'Administration Communale et l'établissement scolaire IESCA – Approbation

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la demande de l'établissement scolaire IESCA de pouvoir organiser des stages non rémunérés au sein de la crèche de Viesville pour ses étudiants en soins infirmiers ;

Considérant l'encadrement possible de ces étudiants par l'infirmière de la crèche de Viesville ;

Considérant que la présence de stagiaires en soins infirmiers présente plusieurs avantages pour la crèche communale de Viesville :

- aide en section (surveillance des siestes, changes, petits soins,...) ;
- valorisation de la profession d'infirmière en crèche ;
- aide pour l'infirmière: aide lors des consultations ONE, prises des mensurations des enfants,... ;
- apport de nouvelles connaissances, échanges par le dialogue notamment avec les professeurs, éducation à la santé ;

Vu la proposition de convention annexée ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette convention de partenariat ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération, à conclure entre l'Administration communale et l'établissement scolaire IESCA.

Article 2

De transmettre la présente délibération :

- à l'établissement scolaire IESCA ;
- au Directeur général ;
- à la crèche communale « Les Jardinets » ;
- au service RH.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

S.P. n° 6 - FINANCES : Fabrique d'église Sainte Vierge à Obaix – M.B. 1/2018 – Prolongation du délai d'approbation - Décision

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, notamment les articles 5 et 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié par le décret du 13 mars 2014 en ce qui concerne de nouvelles dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, et notamment l'article L3162-1, §1^{er}, 1° et -2, §2 ;

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2018 reçue à l'administration communale le 4 octobre 2018, par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte Vierge à Obaix arrête les montants de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2018 ;

Considérant que le 8 octobre 2018, la décision du Chef diocésain approuvant cette modification budgétaire en date du 5 octobre 2018 est parvenue à l'administration communale ;

Considérant que les services communaux n'ont, à ce jour, pas terminé l'instruction administrative de ce dossier ;

Considérant que le Conseil communal ne pourra pas approuver la modification budgétaire n°1 – exercice 2018 - de la fabrique d'église Sainte Vierge à Obaix avant sa séance du 12 novembre 2018 et que les délais de tutelle seraient alors forclos ;

Considérant qu'il y a dès lors lieu de prolonger de 20 jours le délai d'approbation de cette modification budgétaire par le Conseil communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 oui et 5 abstentions (GOISSE, DUMONGH, DEPASSE, MEERTS, BAUTHIER) :

Article 1

De prolonger de 20 jours le délai d'approbation de la modification budgétaire n°1 – exercice 2018 - de la fabrique d'église Sainte Vierge de Obaix.

Article 2

D'adresser copie de la présente délibération au Directeur financier, au service Secrétariat, à Monseigneur l'Evêque, Place de l'Evêché n°1 à 7500 Tournai, au Conseil de la fabrique d'église Sainte Vierge de Viesville.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

Entend et répond à la question orale de :

- Madame Cathy NICOLAY, Conseillère communale

1. Une enquête publique est ouverte concernant l'aménagement du terrain de la S.W.D.E. à Viesville. De bonne source il apparaît que le Tintia, les grilles et le siphon sont de compétence provinciale. La DGO2 s'est chargée jusqu'à présent de nettoyer les grilles, quand c'était possible. Ce ne sera sans doute plus le cas prochainement, ces nettoyages coûtant trop chers au SPW. Ne serait-il pas opportun avant toute chose de rappeler à la Province ses obligations ? Et puis des propositions d'aménagements différents des berges pourraient être proposées. Quelle est la réaction du Collège à cette nouvelle enquête ?

Entend et répond à la question orale de Monsieur Jean-Philippe VANDAMME, Conseiller communal.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Président invite le public à quitter la salle ; l'ordre du jour se poursuivant à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Directeur général,

Le Président,

G. CUSTERS.

Ch. DUPONT.